



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



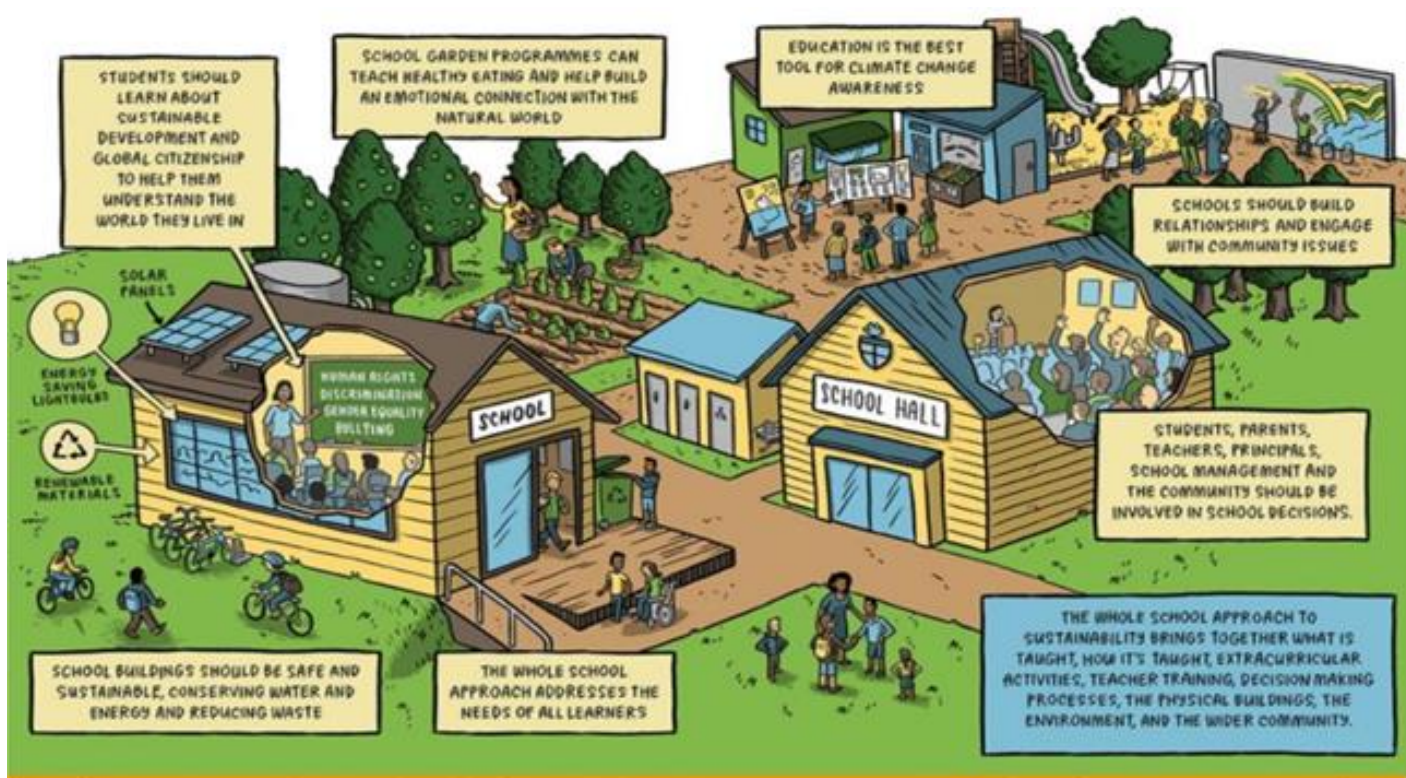
DE LA DEMARCHE E3D VERS LA LABELLISATION

Mercredi 25 janvier et lundi 17 avril 2023

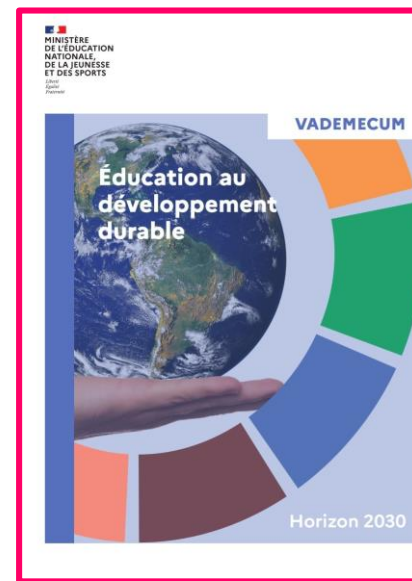
1. La démarche E3D



Une politique d'éducation au développement durable... ... à l'échelle des écoles et établissements

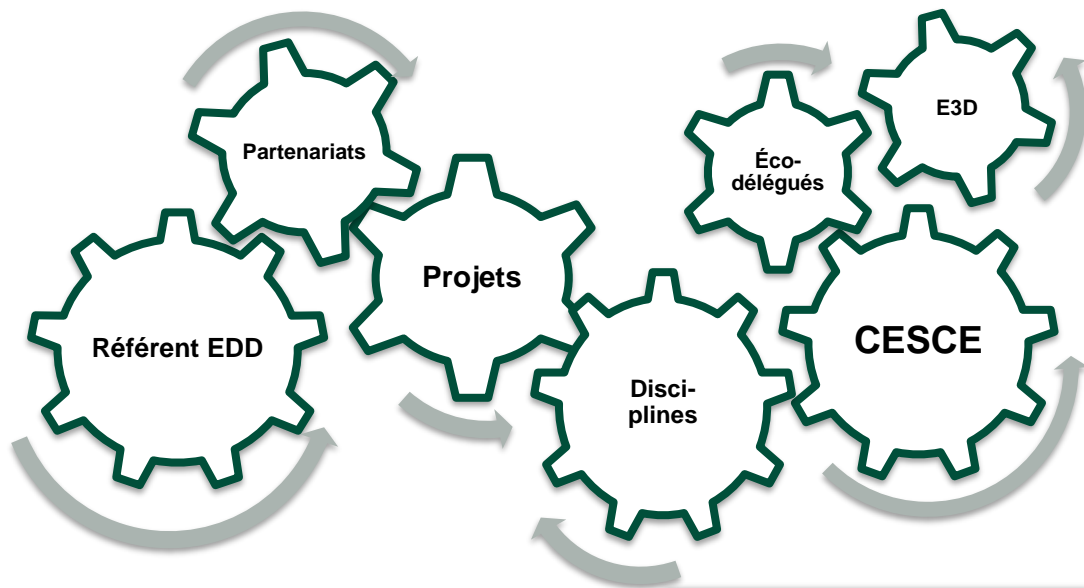


Une politique d'éducation au développement durable... ... à l'échelle des écoles et établissements



Référence :
Accès au vademecum EDD à l'horizon 2023

Une politique d'éducation au développement durable... ... à l'échelle des écoles et établissements



CESCE

(07/12/2021 → [Lien](#))



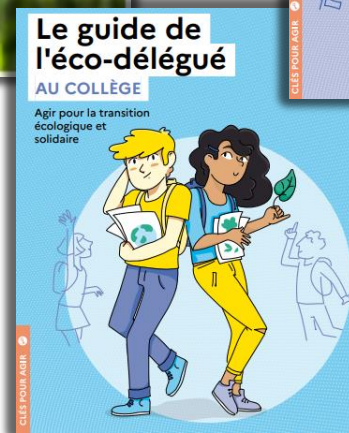
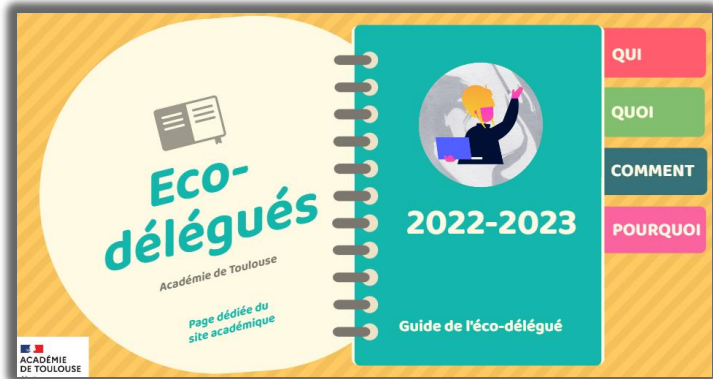
Loi Climat et Résilience, 22/08/2021

Extraits du courrier du ministre aux chefs d'établissement :

- « le travail des CESCE pourra se concevoir et se **déployer à partir des objectifs de développement durable** (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 »
- « le CESCE peut constituer [...] une **instance de pilotage d'une démarche globale de développement durable** (E3D) »
- « le CESCE présidé par le chef d'établissement gagnerait désormais à intégrer en plus des membres suggérés par la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, le **référént EDD de l'établissement**, des représentants **des éco-délégués**, ainsi que les partenaires de l'éducation au développement durable du territoire »
- « il est souhaitable que **l'élection des éco-délégués soit suivie de leur réunion, afin d'identifier les principaux thèmes susceptibles de faire l'objet de projets pédagogiques** pendant l'année, qui feront l'objet de groupes de travail et d'une restitution régulière en CESCE ».

Éco-délégués

(Liens intégrés à
chaque image)

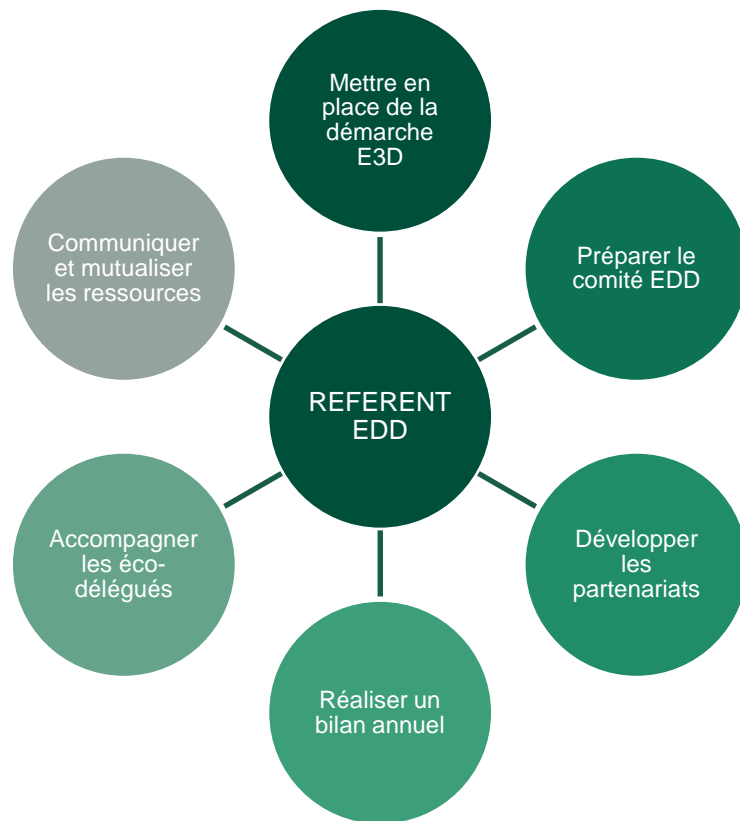


Page dédiée du site académique → [Lien](#)

Référents EDD

(Liens intégrés à
chaque image)

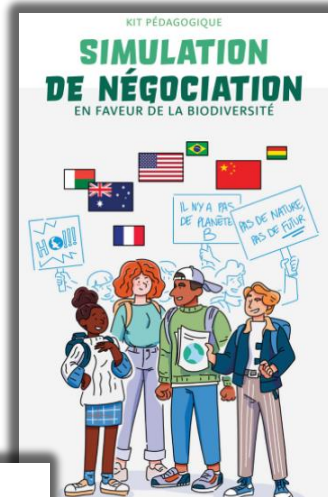
Lettre de mission de
référént de l'éducation
au développement
durable → [Lien](#)



Ressources

(Liens intégrés à
chaque image)

Page dédiée du site
académique → [Lien](#)

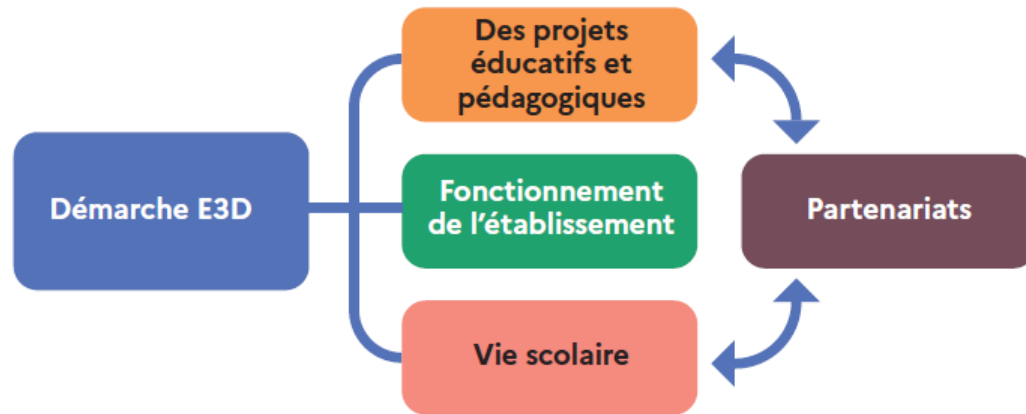


Partenaires

Page dédiée du site
académique → [Lien](#)



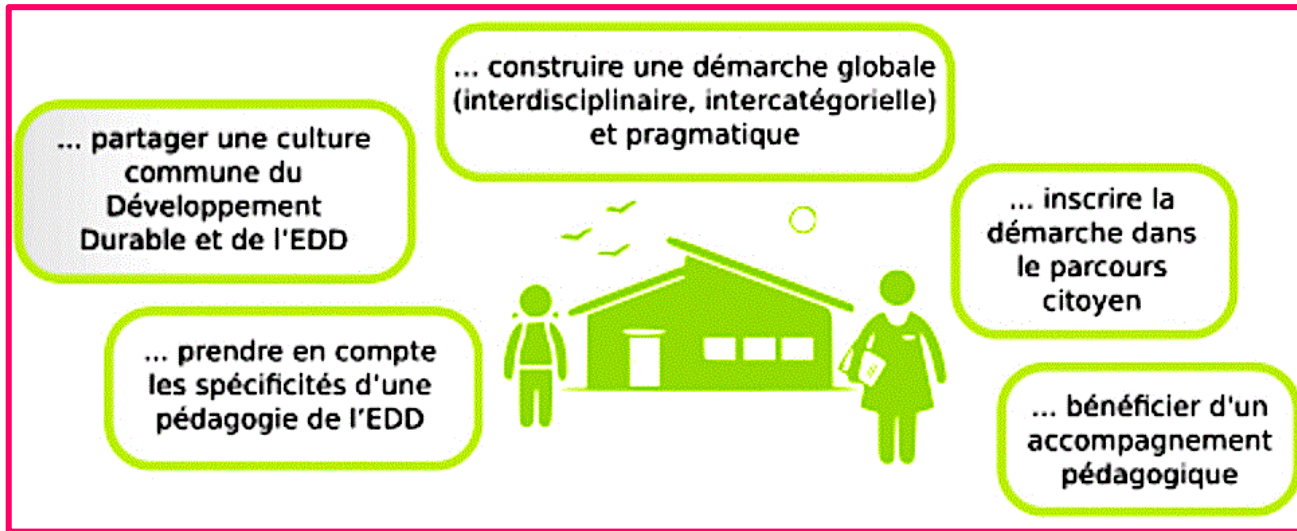
Structure scolaire ou territoire scolaire engagé dans un projet de Développement Durable fondé sur la mise en œuvre d'un **projet** établissant une **continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion, la maintenance de la structure scolaire** tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.



2. La labellisation E3D



➤ Intérêts de la démarche de labellisation





➤ Incontournables de la démarche et de la labellisation

3 préalables :

- Penser la situation de l'établissement au regard de son environnement naturel et social.
- Intégrer les enjeux du développement durable dans les enseignements ; la vie scolaire ; la gestion de l'établissement.
- Concrétiser des actions EDD en sollicitant l'initiative des personnels et des élèves.

→ Lien vers le guide d'accompagnement à la démarche E3D

6 conditions :

- Adapter la démarche aux programmes et faire le lien avec les autres éducations transversales.
- Former les usagers (éco-délégués, personnels, parents).
- Mobiliser les élèves (et d'abord les éco-délégués).
- Collaborer avec la collectivité territoriale et envisager une gestion durable du bâti scolaire.
- Elaborer des partenariats avec des structures extérieures.
- Valoriser les projets (communications interne et externe).

➤ Labellisation E3D d'école ou d'établissement : 3 niveaux

Niveau 1 : engagement	Niveau 2 : approfondissement	Niveau 3 : expertise
<p>Le premier niveau de labellisation reconnaît la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche et constitue une première étape vers une démarche globale. Il permet d'identifier des axes d'évolution, inscrits dans une démarche d'acculturation de toute la structure.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement ; la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) ; le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ; le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ; au moins un partenaire extérieur à l'établissement est associé à ce projet ; les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement. <p>Les diverses formes de projets ou d'activités mises en place dans l'école ou l'établissement (clubs, classes de découverte, sorties scolaires, actions éducatives, etc.) peuvent être fédérées dans la démarche E3D et servir de point d'appui pour la lancer.</p> <p>→ <u>Lien vers la présentation synthétique du référentiel de labellisation d'école/établissement</u></p>	<p>Le deuxième niveau de labellisation reconnaît la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement. Celle-ci s'adresse à tous les élèves, en leur proposant des occasions concrètes de comprendre les enjeux du développement durable et en faisant référence à plusieurs ODD, mobilisant différents champs disciplinaires ou de formation.</p> <p>Cette étape priorise l'engagement des élèves et la formation des adultes qui les accompagnent, de sorte que les projets portent la structure vers une gestion plus durable.</p> <p>Ainsi, le niveau 2 est attribué à des écoles et à des établissements où les élèves sont mis en situation de penser et de comprendre tout en agissant pour changer les modes de fonctionnement, les comportements et ce faisant, améliorer la performance de l'école ou de l'établissement.</p> <p>On y trouve des éco-délégués engagés et investis dans les projets de développement durable et soucieux de représenter et d'informer leurs camarades.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> un comité de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ; plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ; le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action. Les éco-délégués de classe et d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ; la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ; plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD ; le partenariat est diversifié et consolidé ; les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne et externe à l'établissement ; un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent. 	<p>Dans le troisième niveau de labellisation, la démarche E3D fait partie intégrante du pilotage de l'établissement. Le comité de l'EDD organise les plans d'action avec les élèves éco-délégués et les partenaires selon des axes prioritaires identifiés pour améliorer la performance de la structure en matière environnementale et la réussite des élèves. Les personnels de direction, d'enseignement et d'éducation sont mobilisés régulièrement pour faire vivre cette démarche et développent en équipe des actions remarquables qui valorisent les initiatives et les réalisations des élèves.</p> <p>Le niveau 3 est atteint lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets. Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.</p> <p>Les critères de labellisation retenus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le fonctionnement de l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ; un projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ; les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; tous les élèves de l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'établissement ; la démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes ; une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets.

➤ **Labellisation E3D de territoire : 3 niveaux**

Exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire

→ Lien vers la
présentation synthétique
du référentiel de
labellisation de territoire

	EDD sans labellisation E3D = Les écoles/établissements travaillent de manière isolée	Label E3D niveau 1 = Territoire engagé	Label E3D niveau 2 = Territoire apprenant	Label E3D niveau 3 = Territoire durable
PROJETS	Il n'y a pas d'interaction entre les écoles et établissements.	Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degrés, se mettent en place de façon coordonnée.	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.
COMITE ET ECO-DELEGUES	Il n'y a pas de comité EDD de territoire.	La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.	Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD. Les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble.	Les éco-délégués sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.
PARTENARIATS	Il n'y a pas de partenaire institutionnel.	Les collectivités territoriales concernées sont engagées.	Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.	Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux, dont les collectivités territoriales.
DEMARCHE GLOBALE	Une seule structure du réseau est labellisée E3D.	Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D.	Au moins la moitié des structures scolaires sont labellisées E3D sur le territoire.	Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.
MISE EN ŒUVRE ET CONTINUITE	Aucun document ou coordination ne formalise les actions menées sur le territoire.	Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les directeurs d'écoles / chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.	La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement. Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.	Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée. Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.

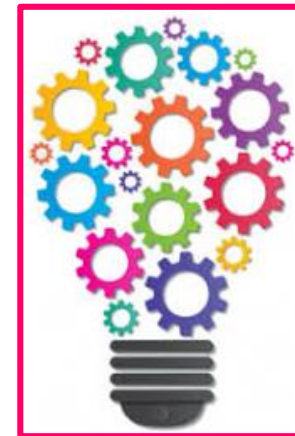
➤ Démarche globale dans l'école / établissement



Ressources :

- Annexe de la circulaire EDD du 24/09/20 sur le renforcement de l'EDD
- Article du site EDD sur dédié à la démarche E3D et à la labellisation
- Vademecum du 29/01/2021 pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030

- Un site institutionnel : <http://www.ac-toulouse.fr/edd>
- Un site pédagogique : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/edd>
- Un fil twitter : <https://twitter.com/EDDToulouse>



edd@ac-toulouse.fr